



DEFINITION DES REGLES DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION
« LES ETOILES BRILLENENT POUR TOUS »

BERNARD DUPRE

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION EBPT

Observatoire Midi-Pyrénées

CNRS / Université de Toulouse

14 avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse, France

Tél : 06 89 33 34 03

president-ebpt@irap.omp.eu – <http://www.ebpt.fr>

I OBJECTIFS DU DOCUMENT

Ce document après avoir rappelé les objectifs de l'association « **Les étoiles brillent pour tous** », et son engagement, définit les règles de partenariat entre l'association et l'établissement visité, en formalisant les engagements qu'elle prend envers l'établissement, et les engagements qu'elle attend en retour de la part de l'établissement.

Bernard Dupré,

Président de l'association « Les étoiles brillent pour tous »

president-ebpt@irap.omp.eu

mardi 16 avril 2013



B. DUPRÉ

II PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

II.1. Une association loi 1901

Fondée en 2004, **Les étoiles brillent pour tous** est une association loi 1901 à but non lucratif dont le rôle est d'organiser des conférences ou animations accessibles à tous, en milieu hospitalier, dans les maisons de retraite, en milieu rural, dans les associations d'aide aux malades ou aux handicapés, ainsi que dans les établissements pénitentiaires. Les Étoiles brillent pour tous met à disposition des organismes intéressés son réseau de conférenciers (astronomes, astrophysiciens, climatologues, océanographes, physiciens, mais aussi des biologistes, paléontologues, archéologues, neurologues), mobilisables sur la région toulousaine.

Les Étoiles brillent pour tous est parrainée par **Jean-Louis Etienne**, médecin explorateur et par **Hubert Reeves**, astrophysicien, Président de la ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage. L'association est un club CNRS Jeunes Sciences et citoyens du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

L'association est dotée d'un conseil d'administration de 14 membres. Elle compte environ quarante membres chaque année. Elle a reçu le 27 Novembre 2007 le Prix des amis de la cité de l'Espace pour son œuvre en faveur de la diffusion de la culture scientifique dans le domaine des sciences de l'Univers et de l'environnement.

II.2. Objectifs et motivation de l'association

La démocratie nécessite le partage et la généralisation du savoir et c'est à ce titre que la diffusion de la culture scientifique pour tous est un enjeu de société. Alors que la science est de plus en plus omniprésente dans nos sociétés modernes, que les progrès scientifiques et techniques affectent de plus en plus notre quotidien, le citoyen, bien qu'intéressé, perçoit la science de manière de plus en plus ambiguë. La diffusion des connaissances scientifiques répond à trois objectifs. Tout d'abord elle doit fournir à tout citoyen, le socle de connaissances suffisant pour lui permettre de s'impliquer efficacement dans les grands choix sociétaux qui s'annoncent, OGMs, thérapie génique par exemple. Ensuite, elle doit permettre de lutter contre toutes les dérives obscurantistes et manipulatoires de toutes sortes. Enfin elle doit permettre de redorer le blason des carrières scientifiques, dont la désaffection actuelle constitue une menace grave pour notre pays dont l'avenir dépendra de son aptitude à créer et innover.

Le rôle du chercheur dans nos sociétés devient donc prépondérant. Malheureusement, un fossé se creuse entre les chercheurs et les citoyens, l'extension du champ de connaissances accentue la spécialisation. De plus, l'abstraction croissant, le cheminement repose sur des hypothèses de plus en plus déroutantes. A ceci s'ajoute l'aridité du discours de certains spécialistes et l'image du chercheur inaccessible dans sa tour d'ivoire.

C'est dans ce contexte qu'est née l'association « Les étoiles brillent pour tous ». Notre premier objectif est d'amener la science devant des citoyens peu exposés aux actions de diffusion de la culture scientifique. Nous intervenons donc prioritairement dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les écoles en milieu rural, ainsi que dans les établissements pénitentiaires. Le second objectif de l'association est de soutenir la démarche de chercheurs citoyens, conscients du rôle qu'il leur appartient de jouer dans notre société, et prêts à s'engager dans des actions de communication scientifique, vers tous les citoyens, sans aucune discrimination.

L'association regroupe un réseau **de chercheurs professionnels** qu'elle met à disposition des organismes intéressés. Les animations (conférences, expositions, excursions,...) sont dispensées gratuitement par des chercheurs confirmés du CNRS ou de l'Université, ayant de très bonnes compétences pédagogiques, et dont les talents de vulgarisateurs sont reconnus de tous. Ce sont des archéologues, astronomes, astrophysiciens, biologistes, cancérologues, climatologues, éthologues, océanographes, paléontologues, pharmacologues, physiciens, tous animés du même désir de partager leur connaissance et leur passion.

Tous ces chercheurs ont décidé de consacrer **une partie importante de leur temps de recherches** à effectuer des actions de communication scientifique au titre des objectifs de l'association, et c'est pour cette raison principale que les interventions conduites par l'association doivent faire l'objet d'une convention avec l'établissement dans lequel elle intervient.

III ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Ce document est soumis à signature par le directeur de l'établissement, par le responsable du service de l'établissement dans lequel l'association intervient, et par le Président de l'association. Elle est valable pour une période de trois ans à compter de la date de signature et couvre l'ensemble des animations effectuées par l'association dans l'établissement.

L'association « Les étoiles brillent pour tous » s'engage:

- à garantir des interventions de qualité (contenu scientifique, niveau de vulgarisation adapté)
- à intervenir à titre bénévole
- à mettre à disposition de l'établissement les supports de communication et les supports pédagogiques dont elle dispose et qu'elle juge nécessaire à la bonne conduite de son intervention (exemple : exposition itinérante, plaquette, ...)
- à moduler les interventions afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement (exemple : choix des dates et horaires)
- à consigner sur son site internet (www.ebpt.fr) l'ensemble des animations effectuées, en respectant les consignes de confidentialité propres à l'établissement (exemple : respect du droit à l'image)

En contrepartie, l'établissement d'accueil s'engage:

- à tout mettre en oeuvre pour accueillir les membres de l'association dans de bonnes conditions (préparation salle, logistique multimédias, sécurité, autorisation d'accès, respect des horaires, ...)

- à diffuser toutes les informations relatives à l'intervention à l'intérieur de l'établissement, ou éventuellement à l'extérieur si besoin est
- à associer autant que possible les pensionnaires de l'établissement aux choix des sujets d'intervention, en favorisant les échanges directs entre les intervenants et les pensionnaires
- à valoriser (lorsque cela s'applique) les interventions de l'association en les inscrivant dans le programme des actions culturelles et pédagogiques de l'établissement
- à ne pas utiliser les actions menées par l'association à des fins commerciales, sans l'accord préalable du Président de l'association.

**Le Directeur de l'établissement
(ou son délégué)**

**Le Responsable de service
(ou son délégué)**

**Le Président de l'association Les étoiles brillent pour tous
(ou son représentant)**

à

Le